

FICHE TECHNIQUE N° 5244-100

PERMINATOR EVOH

Pare-vapeur/gaz pour dessous de dalles

DESCRIPTION

PERMINATOR EVOH est un produit barrière coextrudé de sept couches fabriqué à partir des plus récentes résines de polyéthylène et d'EVOH. Conçu pour fournir une résistance supérieure à la transmission des gaz et de l'humidité, PERMINATOR EVOH est un pare-vapeur/gaz très résilient pour dessous de dalles formulé pour contenir les gaz diffusant naturellement du sol vers les dalles de béton, tels que le radon, le méthane, l'essence, les solvants, les huiles et les hydrocarbures.

UTILISATIONS

Une fois installé correctement, PERMINATOR EVOH résiste à l'infiltration des gaz et de l'humidité dans les enveloppes de bâtiment et fournit ainsi une protection contre les produits chimiques toxiques et nocifs. Il peut être installé comme une partie d'un système de contrôle actif ou passif s'étendant à tout l'édifice, incluant les planchers, les murs et les vides sanitaires. PERMINATOR EVOH protège les planchers et les autres éléments sensibles à l'humidité situés à l'intérieur des bâtiments de la diffusion de l'humidité et de la vapeur d'eau, ce qui réduit grandement la condensation, les moisissures et la dégradation.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Résiste à l'essence, aux huiles, aux solvants, aux hydrocarbures, au radon et au méthane
- Disponible en rouleaux de 45,7 m (150 pi) de longueur
- Aide à réduire l'infiltration d'humidité et de vapeur d'eau dans les structures à travers les dalles
- Aide à réduire les moisissures et les champignons
- Suffisamment robuste pour supporter la circulation et les conditions normales d'un chantier de construction... n'est pas sujet aux accrocs, au fendillement, au déchirement ni à la perforation
- Constitué de sept couches avec noyau d'EVOH offrant une barrière aux gaz

EMBALLAGE

Rouleaux de 3 m (10 pi) x 45,7 m (150 pi)

SPÉCIFICATIONS

- Est conforme ou dépasse toutes les exigences de la norme ASTM E 1745-11, Classes A, B et C.

APPLICATION

Préparation de la surface... Nivelier, damer ou rouler la terre ou le matériau granulaire sous la dalle tel que spécifié par les plans architecturaux. Suivre la norme ASTM E 1643-10 (*Standard practice and procedure for installation of vapour retarder used in contact with earth or fill under concrete slabs*). Se référer à ACI 302.1R.04, chapitre 4, section 4.1.4 : *Base Material for sub-grade preparation* avant d'installer PERMINATOR EVOH.

Applications horizontales... Dérouler un rouleau de 45,7 m (150 pi) de PERMINATOR EVOH sur la zone où la dalle doit être coulée. Couper aux dimensions si nécessaire. PERMINATOR EVOH devrait couvrir la totalité de la zone de coulée. Tous les joints et raccords des côtés ou des extrémités devraient se chevaucher sur une largeur de 305 mm (12 po) et être recouverts avec PERMINATOR EVOH TAPE de 101,6 mm (4 po) de largeur. (Remarque : La zone où PERMINATOR TAPE EVOH sera appliquée devrait être exempte de poussière, de saleté et d'humidité afin de permettre une adhésion maximale de la bande autocollante). Afin d'assurer la mise en place des chevauchements, PERMINATOR BUTYL TAPE devrait être employé en dessous de la zone de chevauchement pour maintenir la membrane en place lors de l'application de PERMINATOR EVOH TAPE.

La méthode d'installation la plus efficace consiste à installer PERMINATOR EVOH sur le dessus de la semelle et contre le mur vertical. PERMINATOR EVOH sera ainsi pris en sandwich entre la semelle, le mur vertical et le plancher de béton coulé. Ceci permettra de mieux protéger la dalle de béton des sources d'humidité extérieures une fois qu'elle sera mise en place.

S'assurer que toutes les pénétrations, saillies et zones endommagées sont réparées avant de mettre en place la dalle de béton. Pour une information détaillée sur le découpage des pénétrations, telles que les ensembles de conduites, se référer au guide INSTALLATION GUIDELINES: PERMINATOR EVOH PENETRATIONS disponible à www.wrmeadows.com.

Page suivante...

W. R. MEADOWS® OF CANADA
70 Hannant Court, Milton, ON L9T 5C1
21 Streambank Ave., Sherwood Park, AB T8H 1N1
(800) 342-5976
Ventes Montréal: (514) 865-2406

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON
Sherwood Park, AB
www.wrmeadows.com
info@wrmeadows.com

DONNÉES TECHNIQUES

Propriétés	Méthode d'essai	Résultats
Aspect		Blanc/vert
Épaisseur, nominale		20 millièmes (0,51 mm)
Poids		102 lb/1000 pi ² (498 g/m ²)
Classification	ASTM E1745	Classes A, B, et C
Résistance à la traction	ASTM E154, Section 9, (D-882)	58 lbf (10.2 Kn/m)
Résistance aux chocs	ASTM D1709	2600 g
Perméance (Nouveau matériau)	ASTM E154, Section 7 ASTM E96, Procédure B	0,0098 Perms grains/(pi ² ·h·po·Hg) [0,0064 Perms g/(24h·m ² ·mm Hg)]
Perméance (Après conditionnement) (Même mesure que précédemment)	ASTM E 154 Section 8, E96 Section 11, E96 Section 12, E96 Section 13, E96	0,0079 (0,0052) 0,0079 (0,0052) 0,0097 (0,0064) 0,0113 (0,0074)
Taux de transmission de la vapeur d'eau (WVTR)	ASTM E96 Procédure B	0,0040 grains/h·pi ² (0,0028 g/h·m ²)
Perméance au benzène	Perméance du film en phase aqueuse	1,57E ⁻¹⁰ m/s
Perméance au toluène	Perméance du film en phase aqueuse	2,18E ⁻¹⁰ m/s
Perméance à l'éthylbenzène	Perméance du film en phase aqueuse	1,71E ⁻¹⁰ m/s
Perméance au m- et p-xylène	Perméance du film en phase aqueuse	1,62E ⁻¹⁰ m/s
Perméance à l'o-xylène	Perméance du film en phase aqueuse	1,53E ⁻¹⁰ m/s
Coefficient de diffusion du radon	K124/02/95	< 1,1 x 10 ⁻¹³ m ² /s
Perméance au méthane	ASTM D 1434	3,68E ⁻¹² m/s Taux de transmission du gaz (GTR): 0.32 mL/m ² ·jour·atm
Température d'utilisation statique maximale		180°F (82°C)
Température d'utilisation statique minimale		-70°F (-57°C)

De nombreux codes municipaux du bâtiment ne permettent pas la mise en place de pare-vapeur par-dessus les semelles à cause de l'interruption du liaisonnement entre le mur et la semelle. Bien que cette méthode ne soit pas optimale, W. R. MEADOWS approuve cette méthode alternative lorsque requis par le code du bâtiment.

NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION

03 33 00 : Béton architectural

07 26 16 : Retardateurs de vapeur en dessous du sol

07 26 23 : Retardateurs de gaz en dessous du sol

INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- EA_{p2} : Performance énergétique minimale
- EA_{c2} : Optimise la performance énergétique
- MR_{c9} : Gestion des déchets de construction et de démolition

Pour des détails CAD, la fiche technique la plus récente, des informations LEED supplémentaires et la fiche signalétique, visiter : www.wrmeadows.com

2021-01-14

SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

Garantie: W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.